

I – Fondements du pouvoir royal

A – Succession royale

➤ Un pouvoir absolu ?

- XVIème conception d'un pouvoir absolutiste (délié des lois)
 - Limite : Puissance limitée car existe un certain nombre de lois fondamentales contraignantes :
 - Majorité à 13 ans (1374)
 - Primogéniture mâle
 - Inaliénabilité du domaine
 - Catholicité
 - Respect des serments du sacre

➤ Accession au trône automatique & héréditaire dans la famille capétienne.

- XIIIème siècle « le mort saisit le vif » (Krynen)
- 1498 : Charles VII : apparit° de la formule « le roi est mort, vive le roi »
- Législation/ principes établissant l'accès au trône :
 - 1374 : CV ordonnance fixant âge de la majorité dans l'entrée dans la 14^{ème} année et décrit le système primogéniture masculine (Grévin, 2021)
 - 1407 : CVI établit principe de l'instantanéité de la succession royale en opposition avec droit féodal qui prévoyait une tutelle en cas de minorité
- Contexte : A dû subir tutelle de ses oncles
 - Automaticité de succession dans la famille capétienne = acquis de crise de la fin du Moyen âge.
 - Succession au trône de France régie par le principe de primogéniture masculine.
 - Héritier mâle le + proche du roi défunt doit lui succéder
 - Les femmes exclues (loi salique)
 - Rupture : XVème (durant la G100ans une définition juridique remplace la coutume en vigueur depuis le XIVème)
 - « Principe d'indisponibilité de la Couronne »
 - Roi ne peut choisir son successeur, prendre des engagements en son nom ni restreindre son pouvoir
 - Testament de LXIII cassé en 1643
 - Testament de LXIV cassé en 1715 > impossible de modifier l'accession au trône.

B – Le domaine royal

➤ Royaume n'est pas un patrimoine dont le roi pourrait disposer (à sa guise)

- Règlements territoriaux avec cession ne concernent que nouvelles conquêtes ou terres lointaines d'outre-mer.
 - Domaine fixe (biens, droits, revenus) appartient à la couronne & ne peuvent être aliénés
 - Différent du domaine casuel (acquisition du roi de son vivant dont il dispose à sa guise)
- Ex. 1566, Edit de Moulins établit inaliénabilité du domaine royal
 - Contexte : Suite aux états généraux de 1561 & aux critiques issues de l'un° de l'héritière du duché de Nevers avec un prince étranger (Louis de Gonzague)
 - Nouvelles féodalités de terres appartenant au domaine interdites
 - Seuls les apanages sont autorisés & reviennent à la couronne en cas d'absence d'héritier.
 - Cas en 1510, Henri IV
 - Retour au domaine de la Couronne :

- 1590 : Retour au domaine de la Couronne du duché de Vendôme (apanage)
- 1584 : Rattachement d'Alençon
- 1607 : Plupart des possess° réunies à mort de sa sœur
- 1620 : Rattachement de la Navarre

C – Royauté sacrale & pouvoir royal

➤ Roi de France = catholique (= Roi très chrétien)

- Edit de Nantes, 1598 : perçu au mieux comme tolérance de RPR (religion prétendue réformée)
- Catholicisme = relig° d'Etat
 - Fin de tolérance : 1621 - Destruction organisat° militaire protestantes.

➤ HIV, roi chrétien ? Importance du sacre dans la légitimité ecclésiastique

- 2 serments :
 - Maintient lois & privilèges Eglise
 - Procurer au peuple paix & justice + défendre foi chrétienne.
- Ordo :
 - Reçoit de l'archevêque de Reims onct° royale en 0 endroits avec huile de la Sainte ampoule.
 - Sacre n'apporte aucun droit au roi = lui confère une dignité ecclésiastique > devient « évêque du dehors » responsable de l'Eglise en son royaume.
- Monarchie de droit divin = roi représentant de Dieu sur terre > délégat° du pouvoir de dieu
 - Par conséquent : Sacre renforce sacralité du roi.

➤ Roi thaumaturge : De la relig° du roi à la relig° royale (à partir du XVIIème)

- Marc Bloc dans *Les rois thaumaturge* : « Jamais époque n'a plus nettement et, peut-on dire, plus crûment que le XVIIème a accentué la nature quasi divine de l'institution et même de la personne royale »
 - XVIIème consacre ainsi le passage de la « religion du roi » à la « religion royale »
- Origines :
 - Résulte de construct° de la royauté française sur plusieurs signes célestes.
 - XIVème : Diffus° symboles marquant excellence de pouvoir
 - Fleur de lys marque lien entre royauté et le ciel
 - Roi dispose de reliques de la passion achetées à Constantinople pour lesquelles Louis IX a fait édifier la Sainte Chapelle dans le Palais de la cité (résidence royale et siège du gouvernement)
 - XVème : Dimens° messianique du pouvoir atteint un nouveau rayonnement.
 - Contexte : guerres d'Italie.
 - **CVIII** : 1495 entre à Naples sans couronne monté sur un petit mulet avec éperons de voies et porte un « autour blanc » (oiseau de proie) au poignet (symbole de croisade).
 - **Fler** : Idée de croisade mise en avant.
 - **HIII** : Exalte sacralité royale avec pratiques de dévotion spectaculaires.
 - But : Réformer royaume par son exemple.
 - L'amène à mesurer la politique de pénitence.
 - Fonde la congrégation des pénitents blancs de l'Annonciation Notre Dame (1583)
 - 25 Mars : Procession accomplie par confrères sous pluie battante = chantent *Salve Regina* devant Notre Dame.

D – Souveraineté royale

1. Place particulière du roi dans l'Etat

- Souverain aux privilèges particuliers : symbolique vise à faire du roi un être à part.
 - Figure du roi chevalier : moyen de confisquer l'identité chevaleresque
 - Formule « Sa Majesté » - s'introduit au XVème
 - devient courante sous LXI (sans que « sire » ne disparaisse)
 - s'impose définitivement sous Fler
 - Fler & mise en place de la figure du « roi philosophe » protecteur des arts & des lettres (promotion par les artistes)
 - Cas du Chantier de Fontainebleau – recours à la mythologie (Le Primatice, Rosso Fiorentino) / voir exemple développé p. 240 (Yann Lignereux)
 - *L'Unité de l'Etat* = finit > symbolise société et Etat qui seraient rassemblés dans le souverain.

2. Souveraineté royale au Moyen Age

- 1200 : mot « Francia » commence à désigner l'ensemble du royaume
- 1254 : Terminologie « roi de France » supplante celle de « roi des Francs »
 - Nouvelle concept° du pouvoir : Du Royaume des Francs au Royaume de France
 - Autorité du roi pas personnelle mais territoriale
 - Achèvement évolution = XIIIème siècle (contexte d'affaiblissement de l'Empire à la mort de Frédéric II en 1250)
 - Période s'ouvre / « royaume de France » aux frontières précises délimitant un territoire sur lequel s'exerce la justice.
 - Couronne considérée comme siège abstrait et permanent du pouvoir : roi n'étant qu'administrateur passager.
- (Travaux Françoise Autrand) Pensée du pouvoir, 1415, selon Christine de Pisan, métaphore corporelle dans Le Livre du corps de policie. > Bréviaire du bon gouvernement théorique
 - *Status regni* (Etat du royaume) décrit comme un corps humain
 - Roi tient son pouvoir unique de Dieu > tête unique (si plusieurs = corps monstrueux)
 - Bras droit + proche du seigneur = Eglise mais devient progressivement la noblesse
 - Entre deux se trouve le cœur qui selon C. de Pisan s'articule entre Conseil royal & Parlement.
 - La tête est intimement associée au cœur qui représente l'identité collective portant le sang dans le reste du corps.
 - Le système digestif = commerce, économie qui fait circuler la nourriture
 - Pieds campés dans la glèbe représentent la paysannerie
 - Aucune partie ne peut se passer des autres de même que le corps ne peut pas plus tolérer d'inversion des rapports de force.

3. Puissance ordinaire et puissance absolue

- Puissance ordinaire & puissance absolue
 - Construction mi-XVème distinction entre puissance ordinaire et absolue du roi (Angleterre) > destinée à devenir une pierre angulaire de théorie royaliste
 - Barthélémy de Chasseneuz président du Parlement de Provence dans *Catalogus Gloriarum Mundi* > roi = puissance double (ordinaire & absolue > selon laquelle il peut tout abolir)
 - Puissance absolue du roi affirmée + définie dès XIVème en tant que doctrine (fondée sur le droit romain, « déliée des lois »)

- Ce n'est plus seulement le prince qui détient le pouvoir absolu mais une personne précise le « roi individu »
- Lui est accordée une « présompt° de perfect° dans ses décisions »

➤ Freins ? Aspects & limites, effectivités ?

- Aspects :
 - Justice (: parlements chargés d'enregistrer les lettres du roi)
 - Police (: corpus de lois que le roi doit jurer de garder lors de son sacre)
 - Ensemble des libertés, privilèges et coutumes du royaume.
- Limites : Aucun de ces freins n'a la capacité institutionnelle d'arrêter les excès du prince qui peut faire plier les cours souveraines.
 - Seul rempart > soumiss° consentie du roi aux lois (Eichel Lojkine, 2010 ; Jouanna, 2013)
- Effectivité :
 - 1527, déclarat° du 1^{er} président au Parlement de Paris, Charles Guillart
 - Révèle prégnance monarchie mixte en s'exprimant au roi directement et affirmant ne pas vouloir « disputer sa puissance » mais l'enjoindre à agir selon « ce qui est seulement en raison bon et équitable & qui n'est autre chose que justice »
 - Cet équilibre a conduit certains à parler de « monarchie consultative » pour la royauté française à la Renaissance.

➤ XVI-XVIIème : Raison d'Etat & monarchie absolue

- Origine « Raison d'Etat »
 - Giovanni Bottero : « La connaissance des moyens propres à fonder, conserver & agrandir » l'Etat (*Della ragion di Stato*, 1589)
- Apport Machiavel :
 - Prince ne doit pas recherche justice mais s'adapter en permanence aux événements = s'affirme pdt guerres de relig°.
 - Prince doit recourir à son expérience & à décision rapide pour assurer la sécurité de son royaume.

➤ Jean Bodin, *Six Livre de la République* (1576) > rejette monarchie mixte & « Les Politiques »

- Souveraineté : « puissance absolue et perpétuelle d'une République (cause-commune)
- Or, souveraineté qui est celle de l'Etat réside dans le prince (: princeps)
- Limite : Selon lui par la morale & attachement à certaines valeurs.
 - Ses réflex° trouvent un essor particulier avec « Les Politiques » et avec le sacre d'Henri IV roi de raison.
- Les Politiques :
 - Mouvance hétérogène rassemblée par quelques idées :
 - Renforcement autorité royale
 - Restauration de l'obéissance
 - Gallicanisme
 - Se rallient derrière idée qu'usage absolu du pouvoir doit être manifestat° ordinaire de souveraineté royale.
 - Nbreux sont les Politiques à se rallier à HIV.

➤ Inflex° in 1630es suite aux guerres civiles : « les condit° étaient réunies pour faire du pouvoir absolu non plus un pouvoir d'exception mais un pouvoir ordinaire » (Jouanna, 2014)

- Figure : Cardin Le Bret & le dogme absolutiste (penseur de l'absolutisme)
 - Idée de nécessité prend un tournant dans un contexte de montée en puissance de Richelieu
 - Conséquence : A entraîné une inflex° des justificat° de gouvernance avec nouveau concept : la raison d'Etat
 - Changement : Toute société doit être sous tutelle de l'Etat

- Cardin Le Bret, avocat général au Parlement de Paris entre 1604 & 1619
 - Fidèle de Richelieu (chargé de réorganiser système judiciaire de Lorraine = incarnation du mouvement)
 - « La souveraineté n'est pas non plus divisible que de point en géométrie »
 - Cette formule a fait de lui « un absolutiste pur & dur » (Arlette Jouanna)
- Selon lui, le pouvoir n'a pas besoin d'être justifié par l'extérieur > il se pense lui-même car le prince connaît la vérité > il a donc un pouvoir qui ne saurait être contesté.

➤ Hobbes : une nouvelle vision, 1640 *le Leviathan*

- Supprime les limites fixées par Jean Bodin à la souveraineté absolue mais donne obligations au Leviathan (Sécurité + concorde publique).

➤ Louis XIV & la Raison d'Etat :

- William C. Church souligne que roi soleil a dépassé dans sa personne la dichotomie public-privé & que sa capacité à être en public constitue l'essence même de son être.

4. La dynastie royale

➤ La reine & sa place dans l'Etat monarchique

- Rôle déterminant dans le rituel monarchique : permettent de nouer alliances & recouvrer terres.
 - Ex. Politique matrimoniale de Louis XI & extension du royaume.
- XVème stratégie = rois cherchent à épouser femmes issues des maisons souveraines & depuis fin XVème issues de lignages portant un titre royal non soumis à un autre souverain.
- Rois cherchent à privilégier aînées aux cadettes pour l'héritage.
 - Anne d'Autriche, 1615 = 1^{ère} fille de Philippe III
 - Marie-Thérèse d'Autriche = 1^{ère} fille de Philippe IV, 1659.
 - Négociations matrimoniales actives
- Coutume (culture) : avant XVIIème suivent un style propre
 - Marie Tudor épouse de Louis XII s'habille à la mode d'Angleterre.

➤ Femmes et représentations du pouvoir

- Sacre à Saint Denis : Lui donne dignité de souveraine du statut sacré
 - XVème siècle : le sacre perd de son importance avec une dépréciation de la figure de la reine qui devient celle qui porte les enfants de la France.
 - XVIème siècle : époque où reines s'inscrivent dans de grands rituels politiques
 - Fin XVI-XVIIIème : cérémonial tend à s'effacer.
 - Marie de Médicis = dernière reine à avoir été sacrée.
- Rôle important auprès du souverain
 - Ex. Forte influence d'Isabeau de Bavière (durant la guerre de 100 ans)
 - Cas également des femmes à qui sont confiées les régences (minorité/absence de roi)

➤ Princes & famille royale

- Famille royale occupe place de 1^{er} plan in système politique fondé sur succession dans le même lignage.
- Exaltat° de la famille royale fait partie de l'exaltat° de la monarchie.
- Particularité de la place du Dauphin
 - Titre donné depuis 1349 à l'héritier de la couronne
 - 1^{er} né du roi reçoit le Dauphiné = lui donne son titre
 - Puînés des fiefs titrés qui permettent de les désigner avant tout baptême
 - Futur Louis XIII reçoit une attention particulière > seul garçon jusqu'à ses 6 ans.
- Problèmes d'entente entre père & fils
 - Cas de Louis XIII (p.252)

- Princes de sang = descendant en ligne masculine des rois de France et ont vocation à accéder au trône.
 - En principe toutes branches mâles issues de Capet, cependant monarchie ne reconnaît ce titre qu'à ceux qui descendent de Saint-Louis.
 - Début XIIIème = système des apanages mis en place pour que puînés puissent soutenir leur rang.
 - 1460 – 23 princes de sang
 - 1573 – 7 (tous Bourbon-Vendôme)
 - 1560es : S'imposent princes de sang désignés ainsi depuis 1560
 - Prééminence sur les autres leur est reconnue en 1576 (Cosandey)
 - Privilège : dès 15 ans entrent au parlement & obtiennent le titre de duc & pair.
 - Svt leaders d'agitation nobiliaire.
 - Cas de Louis de Bourbon fondateur du lignage Condé (p. 253-254)

5. Mise en scène de l'Etat dynamique

➤ Rituel du sacre

- Sacre :
 - Où/ Pourquoi ? Reims, Cathédrale où Clovis fut baptisé
 - Quand ? Aube du Dimanche traditionnellement après nuit de veille.
 - Ordo : Roi reçoit onction du saint chrême (liquide contenu dans la Sainte Ampoule) censée avoir été apportée par colombe lors du baptême de Clovis
 - Souverain = oint sur la tête, poitrine, entre les épaules, sur les épaules, à la jointure des bras et sur les mains.
- Couronnement :
 - Reçoit insignes du pouvoir = regalia

Eperon & épée Charlemagne	Fonction militaire
Sceptre	Symbole de puissance souveraine
Main de justice	Puissance suprême
Couronne	Bandeau circulaire symbole de perfection de 4 fleurs de lys
Anneau	Symbole de l'union entre roi & peuple

Charles V fait ajouter un nouvel ordo (rituel à observer) du sacre > commande un sceptre d'or qui magnifie origine du pouvoir royal

➤ Entrée royale

- Début programme (XIVème) = mise en place de la cérémonie.
 - Important lien avec le pouvoir des villes dont autorités remettent les clés.
 - On passe de l'empreinte religieuse (Moyen âge) à la mythologie antique pour héroïser le roi
 - Entre XIV-XVIème entrées = moments importants de manifestation du pouvoir monarchique
 - Passage de la « fête joyeuse » à la « fête du roi »
 - XVIIème diminut° entrées = essentiellement provinciales

➤ Lit de justice

- 1ers – Fin XIVème sous Charles VI
- Pause : Charles VII & LXI
- Reprise 1484
- XVIème siècle : visent à imposer décision souveraine
 - 1610-1641 : monarchie a recours 20x à cette cérémonie
 - Mécontentement des parlementaires

- Objet : mise en place surtout pouvoir légitimation régence
- Sous Louis XIV inutile car à partir de 1673 prive le Parlement du droit de remontrance.

➤ Funérailles (Saint Denis)

- Pratique qui consacre incorporation de la couronne et du royaume dans le corps du roi et de la famille souveraine
- Funérailles royales non structurées avant le règne de Charles VIII
- Connaissent forme achevées que sous Fler
- Inspiré du cérémonial anglais suite à la mort rapprochée de CVI & HV
 - Corps CVIII 1^{er} à accomplir cortège triomphal à travers Paris
 - Louis XI 1^{er} à comporter effigie > peu à peu a les insignes royaux
 - Avant crises XIV dépouille roi revêt des habits royaux et insignes royaux
 - Ss Bourbons effigie mortuaire s'efface > exposent cercueils à perpétuité dans l'éternel renouvellement des générations.
 - Importance de la crypte de Saint Denis
 - Construction d'une nécropole royale